

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
QUE :**

Lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 sur le budget 2017, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 149-2016, établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2017.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce dix-neuvième jour de  
décembre deux mille seize.**



---

Éric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2016, entre 17 et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 décembre 2016.



---

Éric Lachapelle  
directeur général et secrétaire-trésorier